

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

TEPOS 2
ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
AVEC LA REGION
AUVERGNE –
RHONE-ALPES

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

N° CS2019-30

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

TEPOS 2

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LA REGION AUVERGNE – RHONE-ALPES

Depuis 2015, le Genevois français est identifié comme « Territoire à Energie Positive » par ses différents partenaires institutionnels, et plus particulièrement l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes qui accompagnent et valorisent ce dispositif, à travers notamment des crédits TEP-CV.

Dans ce cadre, une première convention de partenariat et de financement a été signée avec l'ADEME (cf. délibération du Comité syndical de l'ARC Syndicat mixte n°CS2015-53) octroyant une enveloppe financière de 130 000 €. Cette dernière a permis à l'ARC Syndicat mixte, puis au Pôle métropolitain de renforcer ses équipes en contribuant au financement de 3 postes :

- chef de projet TEPOS,
- chargé de communication Transition énergétique,
- chargé de mission Mobilité.

Cette convention est arrivée à son terme en mars 2019.

Depuis la mise en place de ce premier partenariat, une réelle dynamique territoriale s'est instaurée, reconnue à travers l'organisation des « Assises européennes de la Transition énergétique » en janvier 2018, mais aussi concrétisée récemment avec l'élargissement du service de rénovation énergétique des logements privés REGENERO, ou bien encore avec l'élaboration coordonnée des 7 Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), ainsi que toute une série d'actions innovantes (autopartage, covoiturage, etc.) associées à la prise de compétence « services à la mobilité ».

- **En matière de transition écologique et de qualité de l'air :**

- o **Pour la rénovation énergétique des bâtiments privés** : organisation du salon Réhabitat, mise en place du service REGENERO (plateforme de rénovation énergétique) sur 3 intercommunalités, puis extension à tout le Genevois français en 2019 ;
- o **Coordination des PCAET** : mise en place d'un groupement de commande pour 7 PCAET du Genevois français et coordination de l'élaboration des 7 plans ;
- o **Coordination transfrontalière** : participation à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 (réalisation d'une Evaluation Environnementale, mise en place d'un programme de travail transfrontalier) ; préparation et organisation des Assises Européennes de la Transition Energétique (le In et le Off) ; élaboration, signature et suivi de la mise en œuvre d'un programme d'actions transfrontalier à l'échelle du Grand Genève (PACT'Air) ;
- o **Nature-agriculture** : engagement d'un travail autour de la trame noire et de la pollution lumineuse en lien avec la dynamique engagée au niveau transfrontalier autour des corridors biologiques, organisation d'événements pour la promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité (Pro2local).

- **En matière de mobilité :**

- o **Coordination et prise de compétence** : réalisation et adoption du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français ; préparation et délégations de compétences au Pôle métropolitain pour le développement de services à la mobilité dans le Genevois français ; organisation de deux « rencontres de la Mobilité du Genevois français » dont l'une dans le cadre du Forum International de la Mobilité (2018- l'ADEME en a également été partenaire) ; édition de supports de communication ;
- o **Réalisations concrètes** : mise en place et déploiement du service d'autopartage CITIZ 2016-2019 ; réalisation de premiers Plans de Déplacement Entreprise et Inter-Entreprises (PDE-PDIE) dans le Genevois français dès 2018 ; inauguration de la première ligne de covoiturage dynamique au printemps 2019.

Aujourd'hui, l'ADEME et la Région proposent d'unir leurs dotations pour faire bénéficier le Genevois français d'une enveloppe renforcée de 160 000€, sur trois (3) ans, afin de poursuivre et d'amplifier cette démarche.

Dans ce cadre, par délibération n° CS2019-24, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé la signature d'une nouvelle convention avec l'ADEME le 25 juin dernier qui octroie, pour sa part, au Pôle métropolitain une enveloppe financière de 82 400 € pour trois ans.

Ce partenariat renouvelé et amplifié se traduit à présent par une seconde convention de financement conclue entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Pôle métropolitain du Genevois français, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2022, d'un montant de 77 600€, et ciblant les postes de dépense suivants (Tableau de dépenses en annexe) :

- animation (financement du poste Chargé de communication Transition énergétique),
- actions de communication,
- études et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de renouvellement d'une convention de financement par la Région Auvergne Rhône-Alpes de la démarche « Territoire à Energie Positive – TEPOS » pilotée par le Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2019-2022 en application du document ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux actes techniques et administratifs finalisant la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre la convention (qui précisera les modalités de versement et de suivi du financement établi selon le document ci-joint) avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et tout document s'y référant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature of Jean DENAIS)

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190927-CS201930-DE